



## Eut-on retourner un objet acheté en brocante? (Aidez-moi!)

-----  
Par Bastiaan

Bonjour,

Mon conjoint a acheté de façon impulsive un meuble très cher-700-euros dans une brocante ce matin. On n'a pas du tout les moyens de faire des achats pareils et on aimerait retourner l'objet en question, mais j'imagine que ce n'est pas possible. Je précise qu'il a fait un chèque pas encore encaissé et que le vendeur re-expose demain. Il lui a laissé ses coordonnées sur la facture. Que peut-on faire? Je suis désespérée!

-----  
Par jury34

Bonjour,

J'ai bien peur que vous n'ayez aucun recours.

Voici les cas d'opposition sur chèque,

Vous pouvez faire opposition uniquement en cas de :

- perte ou vol de chèque,
- utilisation frauduleuse,
- redressement ou liquidation judiciaire du bénéficiaire.

L'opposition sur chèque est interdite dans tous les autres cas ; une opposition abusive est sanctionnée pénalement.

Bien à vous